

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA REGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

Ce matin, Sofina a annoncé le lancement d'une augmentation de capital d'environ 545 millions d'euros, avec droit de préférence, par voie d'offre au public d'actions nouvelles aux actionnaires existants et aux détenteurs de droits de préférence. Cette opération vise à renforcer notre base de capital et à agrandir notre marge de manœuvre pour saisir des opportunités de croissance conformément à notre stratégie à long terme.

Au fond, cette opération a pour objectif de nous développer, c'est-à-dire de faire davantage ce que nous faisons déjà bien, à plus grande échelle et avec plus de flexibilité.

Depuis plus de 125 ans, Sofina investit à travers les cycles de croissance avec patience, discipline et une vision à long terme. Soutenue par un actionnaire de référence entrepreneurial dont l'histoire est aussi longue que la nôtre, nous combinons la perspective des financiers avec un héritage industriel. Notre philosophie d'investissement est porteuse de sens et guidée par la diversification et la discipline.

Ce qui distingue Sofina, c'est également la solidité de ses relations. Notre vaste réseau de partenariats de confiance avec des fondateurs, des entrepreneurs et des investisseurs qui partagent nos idées, nous confère une portée unique dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques, sans oublier l'ancrage de notre actionnaire de référence qui garantit la cohérence, la stabilité et l'accent mis sur la création de valeur financière et sociétale à long terme.

La décision de lever des capitaux reflète le contexte actuel en matière d'investissement dans lequel les entreprises ont tendance à ne pas lever des fonds en bourse avant longtemps, les investisseurs recherchent des capitaux à long terme et les calendriers de sortie s'allongent. Ce contexte crée des opportunités pour les investisseurs liquides et patients tels que Sofina.

Cette opération nous permettra :

- d'augmenter notre capacité à investir dans des opportunités plus importantes ou plus nombreuses lorsqu'elles se présenteront ;
- d'élargir notre base de capital permanent, en phase avec la demande croissante pour des horizons d'investissement à plus long terme ; et
- de maintenir une activité d'investissement cohérente d'une année à l'autre, tout en préservant notre flexibilité quant aux opportunités de sortie afin d'optimiser la création de valeur à long terme.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA RÉGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Concrètement, le produit de l'offre augmentera notre capacité de déploiement de capitaux de 5 % à 15 % et renforcera notre marge de manœuvre dans un paysage d'investissement mondial dynamique.

Les modalités complètes de l'offre et les facteurs de risque qui y sont liés sont décrits dans le prospectus de Sofina approuvé par la FSMA, disponible sur la même page internet que ce message aux actionnaires. Cette page internet contient également un FAQ expliquant comment exercer vos droits et souscrire aux actions nouvelles. Les actionnaires sont invités à lire attentivement le prospectus avant de prendre toute décision d'investissement.

Cette augmentation de capital est la suite logique pour Sofina, renforçant notre capacité à saisir les opportunités de croissance tout en restant fidèles à nos valeurs et à notre stratégie.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien continu.

Cordialement,

Harold Boël
CEO

Dominique Lancksweert
Président

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA REGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

INFORMATION IMPORTANTE

Le présent document n'est pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») ou du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018*, tel que modifié (le « Règlement Prospectus Royaume-Uni »). Le présent document ne constitue pas un prospectus.

Les Actions Nouvelles, les Droits de Préférence et les Scrips n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une juridiction autre que la Belgique. Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat des Actions Nouvelles, des Droits de Préférence ou des Scrips dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle, il serait illégal de faire une telle offre. La distribution du présent document et l'offre et la livraison des Actions Nouvelles, des Droits de Préférence ou des Scrips peuvent, dans certaines juridictions, être soumises à des réglementations ou restrictions spécifiques. En particulier, ni le présent document, ni aucune partie de celui-ci ne peuvent être distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Les personnes en possession du présent document sont invitées à s'informer de telles restrictions applicables dans leur juridiction et à les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction. La Société décline toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

Ni les Actions Nouvelles, ni les Droits de Préférence, ni les Scrips n'ont été ou ne seront enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou auprès d'aucune autorité de régulation des valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts, cédés, gagés, remis ou autrement transférés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act* et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables. En outre, la Société n'est pas enregistrée et ne sera pas enregistrée en vertu du *U.S. Investment Company Act* de 1940, tel que modifié (le « **U.S. Investment Company Act** »). En conséquence, les Actions Nouvelles, les Droits de Préférence et les Scrips ne peuvent être offerts qu'en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations *offshores* à des *non-U.S. Persons*, tel que définies en vertu de, et conformément à, la *Regulation S* en vertu du *U.S. Securities Act*.

La Société n'a autorisé aucune offre au public des Actions Nouvelles, des Droits de Préférence ou des Scrips dans aucun État membre de l'Espace économique européen (« **EEE** ») (« **État membre de l'EEE** ») autre que la Belgique. Aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise pour procéder à une offre au public des Actions Nouvelles, des Droits de Préférence ou des Scrips qui requiert la publication d'un prospectus dans un État membre de l'EEE conformément au Règlement Prospectus. Par conséquent, les Actions Nouvelles, les Droits de Préférence ou les Scrips ne peuvent être offerts dans un État membre de l'EEE que dans le cadre des exemptions suivantes du Règlement Prospectus, à savoir à toute personne morale qui est un investisseur qualifié dans l'EEE au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus, conformément à l'article 1, paragraphe 4, point a), du Règlement Prospectus.

Dans tout État membre de l'EEE autre que la Belgique, le présent document s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus, et toute personne qui n'est pas un investisseur qualifié ne peut agir ou se fier à cette communication ou à son contenu. En outre, le présent document s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel qu'il fait partie du droit national en vertu Règlement Prospectus Royaume-Uni. Le présent document a été préparé en partant du principe que toute offre au Royaume-Uni sera faite conformément à une exemption de l'obligation de publier un prospectus pour l'Offre prévue par le Règlement Prospectus Royaume-Uni. En outre, au Royaume-Uni, le présent document est uniquement distribué et adressé (i) aux personnes se trouvant en dehors du Royaume-Uni ; (ii) aux professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du *UK FSMA, (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») ; ou (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant collectivement désignées comme les « **Personnes Concernées** »). Le présent document est adressé uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel se rapporte cette communication est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ni la Société ni les *Underwriters* n'ont autorisé, ni n'autorisent, la réalisation d'une offre d'Actions Nouvelles, de Droits de Préférence et de Scrips par le biais d'un intermédiaire financier, à l'exception des offres réalisées par les *Underwriters* qui constituent le placement final des Actions Nouvelles, des Droits de Préférence et des Scrips, tel qu'envisagé dans le Prospectus.

Certaines déclarations figurant dans le présent document peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. D'une manière

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA RÉGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

générale, les déclarations contenues dans le présent document autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives.

Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels de la Société et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Veuillez-vous référer au Chapitre 1, « *Risk Factors* » du Prospectus pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter les investissements, activités, la *Net Asset Value*, la performance financière et les résultats de la Société. Veuillez-vous référer au Chapitre 1, « *Risk Factors* », du Prospectus pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter les investissements, les activités, la *Net Asset Value*, les performances financières et les résultats d'exploitation de la Société. Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent document.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par, ou au nom de la Société, ou par BNP Paribas Fortis SA/NV et Morgan Stanley & Co. International plc, en tant que *Joint Global Coordinators* ou l'une de leurs filiales respectives, concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou l'intégralité des informations et opinions contenues dans le présent document. Le présent document n'est pas destiné à servir de base à une décision d'investissement et ne doit pas être utilisé à cette fin.